



Toulouse, le 8 novembre 2020



SNUipp-FSU31 , CGT Educ'Action31, SUD Education31, SNUEP-FSU31,
SE-UNSA31, SNES-FSU31, CNT31, FNEC-FP-FO31

A

Monsieur le Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de la Haute-Garonne

Objet : Conditions de reprise dans le cadre du confinement de novembre 2020 et de vigipirate renforcé.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la sortie des classes du 16 octobre dernier, de nombreux événements ont frappé notre pays : meurtre de notre collègue Samuel Paty, confinement du 30 octobre, attentat de Nice. Ceux-ci ont eu des répercussions importantes sur le fonctionnement de notre pays et, de fait, impactent lourdement le fonctionnement des écoles et établissements du territoire.

De nouveau, le Ministre a multiplié les annonces, ordres et contre-ordres et une fois de plus, le Service Public d'éducation a dû être opérationnel du jour au lendemain sans laisser le temps aux équipes pour faire face aux défis qui leurs sont donnés. Pire, alors que toute la société s'organise pour combattre la seconde vague de coronavirus, il est demandé aux enseignant-es et à tou-tes les agents qui exercent dans les écoles d'accueillir l'ensemble des élèves sans pour cela leur apporter les conditions nécessaires à leur protection, celle des enfants scolarisés et l'ensemble de leurs familles.

Pour notre intersyndicale, c'est non !

Pour l'intersyndicale, il est nécessaire que les écoles puissent rester ouvertes pendant cette période car le précédent confinement est comptable de bien trop de dégâts auprès des publics les plus fragiles tant scolairement que socialement.

Cependant, il est inconcevable que les enseignant-es, les AESH et tous les personnels qui travaillent dans les écoles aient à mener à bien cette mission de service public d'éducation sans avoir l'assurance d'être protégés. Les enseignants n'ont pas de masques appropriés, il ne peut y avoir distanciation dans toutes les classes et, dans certains endroits, l'insuffisance de points d'eau ne permet pas d'assurer un lavage des mains aussi régulier que nécessaire.

Aussi, nous vous demandons Monsieur le DASEN d'assumer vos responsabilités d'employeur et de nous apporter les moyens d'effectuer nos missions dans les conditions sanitaires nécessaires :

- organiser l'accueil en groupes réduits d'élèves et permettre une réelle distanciation physique sur temps scolaire et périscolaire ; ce qui a été concédé en partie pour les lycées doit l'être a minima pour les collèges et les écoles ;
- recruter les inscrit.e.s sur listes complémentaires pour pallier le déficit de postes du département ;
- fournir à minima des masques chirurgicaux de type 2 à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale en lieu et place de tout masque lavable ainsi que du gel hydroalcoolique en quantité suffisante ;
- fournir des masques gratuitement à tous les élèves ;
- rendre obligatoire l'application du nouveau protocole pour les collectivités : nettoyages des points de contact, des classes, des sanitaires et non brassage pendant le temps périscolaire des groupes définis sur le temps scolaire ;
- donner du temps aux équipes :
 - décharge supplémentaire pour les directeurs-trices pour leur permettre d'absorber la surcharge de travail inhérente aux différents protocoles ;
 - 108h à disposition des équipes avec annulation des animations pédagogiques, des m@gistères et de l'APC
 - supprimer les 2 demi-journées de solidarité au regard du travail supplémentaire réalisé par les enseignant-es depuis la rentrée et de la dégradation de leurs conditions de travail
 - autoriser les banalisations demandées dans les collèges et les lycées pour que les équipes se concertent et s'organisent
- permettre la modification du temps scolaire sur proposition du conseil des maîtres et validation du conseil d'école afin d'adapter l'accueil des élèves à la réalité de chaque structure (comme au mois de mai dernier) ;
- retourner à une mise à l'abri des personnels vulnérables avec placement en ASA ainsi que pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables ;
- supprimer le jour de carence pour les collègues atteints du Covid-19

Dans l'attente des réponses concrètes, l'intersyndicale appelle les personnels à se saisir de tous les moyens d'action pour faire valoir leurs droits et assurer leur sécurité ainsi que celles des élèves accueillis à l'école et de leurs familles.

L'intersyndicale 31 se réunira en début de semaine prochaine pour faire un premier point d'étape sur cette rentrée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

SNUipp-FSU31 , CGT Educ'Action31, SUD Education31, SE-UNSA31,
SNES-FSU31, SNUEP-FSU31, CNT31, FNEC-FP-FO31